

conforme au Règlement (UE) n° 2015/830

Page 1 de 8

Date d'émission: 16.10.2017




Date d'impression: 24.10.2017

Date de révision: - / Version: 1.0

Neutrasil**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:**

- 1.1 Identificateur de produit
Nom commercial: Neutrasil
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisations identifiées pertinentes: Détendeur de silicone à base d'alcool
Améliorer les propriétés d'écoulement des plâtres et matériaux de revêtement dans moules de duplication silicone.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fabricant/ Fournisseur: SILADENT Dr. Böhme & Schöps GmbH
Rue / Boîte postale: Im Klei 26
Le marquage CE / Code postal / Ville: DE - 38644 Goslar
Téléphone: +49 (0) 53 21 / 37 79 - 0
Télécopieur: +49 (0) 53 21 / 38 96 32
E-mail / L'internet: info@siladent.de / www.siladent.de
Service chargé des renseignements: SILADENT Dr. Böhme & Schöps GmbH
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence
SILADENT Dr. Böhme & Schöps GmbH: +49 (0) 53 21 / 37 79 - 0 (lu - ve: 8:00-16:00)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers:

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008:
- | | | |
|-------------------|------|---|
| Flam. Liq. 2 | H225 | Liquide et vapeurs très inflammables |
| Eye Irrit. 2 | H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |
| STOT SE 3 | H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges |
| Aquatic Acute 1 | H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques |
| Aquatic Chronic 2 | H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |
- 2.2 Éléments d'étiquetage
Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008:
Pictogrammes de danger :
- | | | | |
|--|---|---|---|
| |  |  |  |
| | GHS02 | GHS07 | GHS09 |
- Mention d'avertissement : Danger
Composants dangereux : Propane-2-ol
- Mentions de danger :
- | | |
|------|---|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
- Conseils de prudence :
- | | |
|----------------|--|
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P233 | Maintenir le récipient fermé de manière étanche. |
| P280 | Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux. |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P312 | Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin en cas de malaise. |
| P403+P235 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. |
- 2.3 Autres dangers:
Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Neutrasil

PBT: Non applicable.
 vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants:

3.1 Substances:	Non applicable	
3.2 Mélanges:		
(n° CAS) 107-46-0 (n° CE) 203-492-7	Hexaméthylidisiloxane Flam. Liq. 2, H225; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411	> 75%
(n° CAS) 67-63-0 (n° CE) 200-661-7 (n° Index) 603-117-00-0	Propane-2-ol (Alcool isopropylique) Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	10 - < 20%
(n° CAS) 27306-78-1 (n° CE) 608-078-3	3-(2-methoxyethoxy)propyl-methyl-bis(trimethylsilyloxy)silane Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 2, H411	< 2%

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours:

4.1 Description des premiers secours:	
Premiers soins généraux :	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Lui montrer cette fiche ou, à défaut, l'emballage ou l'étiquette. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Mettre en position latérale de sécurité.
Après inhalation:	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Après contact avec la peau :	Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante. Rincer abondamment à l'eau les surfaces contaminées.
Après contact oculaire:	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les troubles continuent, consulter un médecin.
Après ingestion:	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire d'eau par mesure de précaution.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	
Symptômes/lésions après inhalation :	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Symptômes/lésions après contact oculaire :	Provoque une sévère irritation des yeux.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:	Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:	
Moyens d'extinction appropriés:	Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
Agents d'extinction non appropriés:	Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	Liquide et vapeurs très inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au niveau du sol. Possible produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Oxydes de carbone (CO, CO2).
5.3 Conseils aux pompiers:	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Protection en cas d'incendie:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de

Autres informations: protection
Ne pas jeter les résidus à l'égout. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

- | | | |
|-----|--|--|
| 6.1 | Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Assurer une ventilation d'air appropriée. Tenir le personnel non protégé éloigné de la zone dangereuse. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Porter équipement de protection. En cas de formation de vapeurs ou aérosols, utiliser un appareil respiratoire adéquat. |
| 6.2 | Précautions pour la protection de l'environnement: | Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. |
| 6.3 | Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Ne pas rincer à l'eau. Éponger avec une matière absorbante. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Garder dans un récipient adéquat et fermé pour élimination. Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables. |
| 6.4 | Référence à d'autres rubriques: | Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

- | | | |
|-----|--|--|
| 7.1 | Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter formations des aerols. Ne pas respirer les vapeurs. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Pas de flammes nues. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au niveau du sol. Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé. |
| | Mesures d'hygiène: | Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |
| 7.2 | Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités | Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. |
| | Mesures techniques : | |
| | Conditions de stockage: | Conserver fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans un local bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. |
| | Interdictions de stockage en commun: | Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Tenir à l'écart des agents oxydants et des matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques. |
| 7.3 | Utilisation(s) finale(s) particulière(s): | Pas d'informations complémentaires disponibles |

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

conforme au Règlement (UE) n° 2015/830

Date d'émission: 16.10.2017

Date de révision: - / Version: 1.0

Page 4 de 8

Date d'impression: 24.10.2017

Neutrasil

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec des limites d'exposition professionnelle à surveiller:	
67-63-0 Propane-2-ol (Alcool isopropylique)	
VLCT (ou VLE)	400 ppm, 980 mg/m ³

DNEL valeurs:

Pas d'informations complémentaires disponibles

PNEC valeurs:

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition:

Contrôles techniques appropriés: Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de vapeurs.

Equipement de protection individuel :

Protection des voies respiratoires: Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. Utiliser un appareil respiratoire avec un filtre A.

Protection des mains: Porter des gants appropriés (EN 374). Caoutchouc nitrile $\geq 0,35$ mm, FKM $\geq 0,4$ mm. Caoutchouc butyle $\geq 0,5$ mm. La durée de percement exacte est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection oculaire: Lunettes bien ajustables (EN 166)

Protection de la peau et du corps: Tenue de protection antistatique ignifuge.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Liquide
Couleur:	Incoloré
Odeur:	Faible
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible.
pH:	8
Point de fusion:	Aucune donnée disponible.
Point de congélation:	Aucune donnée disponible.
Point d'ébullition	100 °C
Point d'éclair	3 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible.
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible.
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif. Formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Limites d'explosivité:	2,0 - 12,0 vol %
Pression de vapeur:	44 hPa (20 °C), 175 hPa (50 °C)
Masse volumique:	Aucune donnée disponible.
Densité	0,77 g/cm ³
Densité relative de vapeur à 20 °C:	Aucune donnée disponible.
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1):	Aucune donnée disponible.
Solubilité:	Aucune donnée disponible.
Log Pow:	Aucune donnée disponible.
Viscosité, cinématique:	0,7 mm ² /s (25°C)
Viscosité, dynamique:	Aucune donnée disponible.

9.2 Autres informations:

Pas d'informations complémentaires disponibles

conforme au Règlement (UE) n° 2015/830

Date d'émission: 16.10.2017

Date de révision: - / Version: 1.0

Page 5 de 8

Date d'impression: 24.10.2017

Neutrasil**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité:**

10.1 Réactivité:	Liquide et vapeurs très inflammables. Formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
10.2 Stabilité chimique:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses:	Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi
10.4 Conditions à éviter:	Flamme nue. Rayons directs du soleil. Températures élevées. Sources d'ignition.
10.5 Matières incompatibles:	Pas d'informations complémentaires disponibles
10.6 Produits de décomposition dangereux:	Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
-----------------	---

Valeurs DL/CL50 pertinentes pour la classification:		
107-46-0 Hexaméthylidisiloxane		
Orale	DL50	> 16 ml/kg (> 12,16 g/kg) (Rat)
Cutanée	DL50	> 2000 mg/kg (Lapin)
Inhalation	CL50	106 mg/l/4h (Rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales:	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité:	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction:	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée):	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration:	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

107-46-0 Hexaméthylsiloxane	
CL50 (poisson)	0,46 mg/l (96 h, Onchorhynchus mykiss)
CE50 (daphnie)	> 0,37 mg/l (48 h, Daphnia magna)
CE50 (algues)	0,14 mg/l (95 h, Selenastrum capricornutum)
CE50 (algues)	> 0,55 mg/l (95 h, Selenastrum capricornutum)
CE50 (micro-organismes)	≥ 100 mg/l (3 h, boue d'épuration)
NOEC (poisson)	≥ 0,04 mg/l (56 d, Cyprinus carpio)
NOEC (daphnie)	0,08 mg/l (21 d, Daphnia magna)

12.2 Persistance et dégradabilité:

107-46-0 Hexaméthylsiloxane	
Biodégradation	2 % (28 d), non facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

107-46-0 Hexaméthylsiloxane	
Facteur de bio-concentration (FBC)	1290 - 2410 (70 d, Cyprinus carpio)
Facteur de bio-concentration (FBC)	776 - 1660 (70 d, Cyprinus carpio)

12.4 Mobilité dans le sol:

107-46-0 Hexaméthylsiloxane	
log Koc	2,53

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB: N'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). N'est ni considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB)

12.6 Autres effets néfastes: Aucun autre effet connu

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Législation régionale (déchets): Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Clés de déchets: Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport:

14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA: UN1993

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Hexaméthylsiloxane, Propane-2-ol)

IMDG : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Hexaméthylsiloxane, Propan-2-ol)

IATA : Flammable liquid, n.o.s. (Hexaméthylsiloxane, Propan-2-ol)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA:

Classe : 3 Liquide inflammable

Étiquettes de danger : 3

14.4 Groupe d'emballage

Neutrasil

ADR, IMDG, IATA:	II
14.5 Dangers pour l'environnement	
Dangereux pour l'environnement:	Oui
Polluant marin:	Oui
Marquage spécial :	Symbole (poisson et arbre)
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Attention : Liquides inflammables
Code Kemler	33
Numéro EmS	F-E, S-E
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Code de classification :	F1
Quantités limitées (LQ) :	1L
Quantités exceptées (EQ) :	E2
Catégorie de transport :	2
Code de restriction concernant les tunnels :	D/E
IMDG	
Quantités limitées (LQ) :	1L
Quantités exceptées (EQ) :	E2
UN "Model Regulation":	UN1993, LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Hexaméthylidisiloxane, Propane-2-ol), 3, II, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation:

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:
Directives nationales:
Pas d'informations complémentaires disponibles
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

Texte complet des phrases H :

- H225: Liquide et vapeurs très inflammables
H332: Nocif par inhalation.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges
H319: Provoque une sévère irritation des yeux
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Abréviations et acronymes:

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
CL50: Concentration létale, 50 %
DL50: Dose létale, 50 %

Neutrasil

Aquatic Acute 1:	Dangereux pour le milieu aquatique - Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2:	Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, Catégorie 2
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (inhalation) Catégorie 4
Flam. Liq. 2:	Liquide inflammable, Catégorie 2
Eye Irrit. 2:	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
STOT SE 3:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, Catégorie 3